

À la suite de la Conférence des Maires de **Nîmes Métropole** qui se tenait vendredi 1<sup>er</sup> mars sur la commune de Cabrières, la convention de soutien à la réserve opérationnelle de la Garde nationale votée à l'unanimité en conseil communautaire lundi 26 février 2024, a été officiellement signée par Franck Proust, Président de Nîmes Métropole, le Général de division Louis-Mathieu Gaspari - Secrétaire général de la Garde nationale ainsi qu'en présence du Général Valentin Seiler - Commandant de la 6<sup>e</sup> brigade légère blindée et de la base de défense de Nîmes Laudun Larzac et du représentant du Général Éric Chuberre, commandant du groupement de Gendarmerie du Gard - le Lieutenant-colonel Éric Painset, commandant en second du groupement de gendarmerie du Gard.

Au travers de cette convention, Nîmes Métropole participe au renforcement du lien Armées/Nation en soutenant la politique de la-de-soutien-a-reserve-operationnelle réserve opérationnelle en favorisant, au-delà des obligations légales, l'engagement, l'activité et la réactivité des agents-réservistes relevant du ministère des Armées, de la Gendarmerie Nationale ou du ministère de l'Intérieur.

Cette convention fixe à 30 jours, donc bien au-delà du minimum légal de 10 jours prévue par la loi de programmation militaire du 1<sup>er</sup> août 2023, l'autorisation d'absence sans accord de l'employeur. Elle acte également le raccourcissement des délais de préavis, passant à 7 jours contre 1 mois auparavant, en fonction des urgences et des obligations de service.

*« Ce partenariat permet de valoriser l'engagement citoyen de Nîmes Métropole qui fait le choix de soutenir résolument, les politiques de réserve et contribue au rayonnement et à la diffusion de l'esprit de défense » rappelle Franck Proust, Président de Nîmes Métropole. Avant d'évoquer que « Nîmes Métropole organisera avant l'été, aux côtés des différents régiments présents sur le territoire, une rencontre « économique et citoyenne » à destination des chefs d'entreprises du territoire dans l'objectif d'encourager l'engagement potentiel de leurs collaborateurs. »*

Cet engagement dans la réserve opérationnelle, qui compte à ce jour près de 77 000 réservistes sur le territoire français (étudiants, salariés, retraités, agents publics, indépendants), contribue à protéger l'ensemble des territoires ainsi que les libertés fondamentales.

Cette convention de soutien à la réserve opérationnelle votée à l'unanimité en conseil communautaire a été largement saluée par le Général de division, Louis-Mathieu Gaspari, secrétaire général de la Garde nationale et le Général de brigade François-Xavier Poisbeau, secrétaire général adjoint de la Garde nationale : *« nous souhaitons souligner ce caractère exceptionnel et remarquable de Nîmes Métropole. Vous êtes un bel exemple avec cet engagement de porter au sein de la convention à 30 jours d'autorisation d'absence sans accord de l'employeur. Cette convention va être un moteur au niveau national pour développer cet engagement ».*

*« L'Agglomération de Nîmes Métropole est un territoire résilient, par la rudesse des chocs qu'elle a vécus mais aussi par les actes qu'elle prend. A titre personnel, je suis très fier des termes fixés dans cette convention. Merci Monsieur le Président et Messieurs les Maires, d'avoir pris cet engagement et de faire confiance aux forces armées. De permettre à l'Agglo de servir de relais, de créer ces ponts indispensables entre le civil et le militaire » rappelle*



Nîmes Métropole signe une convention de soutien à la réserve  
opérationnelle

Françoise Dumas, conseillère auprès du Secrétariat général de la Garde nationale.